



EVADIX SA
Rue de Namur 160/4
1400 Nivelles
R.P.M. Nivelles 0 467 731 030

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020 REPORTEE AU
07 SEPTEMBRE 2020 ET REPORTEE A NOUVEAU AU 28 SEPTEMBRE
2020**

PROCURATION

Le (La) soussigné(e)

Monsieur / Madame

.....
ci-après dénommé(e) le « mandant »,

domicilié(e) à

.....

dont le numéro de Registre national (ou de Carte d'identité) est le suivant

.....

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « EVADIX », ayant son siège social à 1400 Nivelles, Rue de Namur 160/4,

dont il (elle) possède action(s),
constitue par la présente, pour son mandataire spécial avec faculté de substituer :

Monsieur / Madame

.....
ci-après dénommé(e) le « mandataire ».

La présente procuration a pour effet de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra au siège social, le 28 septembre 2020 à 16 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration afférent aux comptes annuels statutaires de la société, arrêtés au 31 décembre 2019.
2. Présentation desdits comptes.
3. Rapport du commissaire sur les comptes statutaires.
Proposition de résolution Les comptes annuels statutaires, le rapport de gestion et le rapport du commissaire arrêtés au 31 décembre 2019 de la SA EVADIX sont approuvés.
4. Affectation du résultat.
Proposition de résolution L'affectation du résultat, telle que proposée par le Conseil d'administration, soit le report d'un bénéfice de EUR 2.579,45 est approuvée.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2019.
*Proposition de résolution La décharge aux administrateurs au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2019 est acceptée.
La Décharge au commissaire au titre de l'accomplissement de son mandat pour l'exercice 2019 est acceptée.*
6. Divers

En conséquence, le (la) mandant(e) donne au (à la) mandataire précité tous pouvoirs à l'effet de, pour lui (elle) et en son nom, délibérer sur les objets inscrits à l'ordre du jour susmentionné, émettre tous votes, amender ou rejeter toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour, faire toutes déclarations, substituer, élire domicile, signer tous actes, pièces, registres, listes de présences et procès-verbaux, et, en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

En outre, le mandataire peut notamment :

- assister à toute autre assemblée générale ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer ;
- déclarer avoir reçu un exemplaire et avoir parfaite connaissance des rapports dont question à l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 24 des statuts (« Représentation »), le (la) mandant(e) précise expressément au (à la) mandataire le sens dans lequel celui-ci (celle-ci) se doit de voter aux propositions de résolution mentionnées ci-avant. En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le (la) mandataire exercera son droit de vote positivement aux propositions de résolution mentionnées ci-avant.

Fait à

Le / / 2020 (Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)